

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2014.

Conseillers présents : A. BULLAT, R. PETTITT, F. VULLIET, N. DUPERRET, C. GAZEL, G. VIGNY, H. DUNAND, P. JACQUEMAIN (à partir de 21h35), D. GENOUD, V. BLONDIN

Conseillers excusés : B. TREMBLET

Conseillers absents : X. SPRUNGLI, D. DUNAND

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 mars 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

2/ Révision du POS : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

M. le Maire rappelle que la Commune est engagée, depuis la délibération du 13 septembre 2012, dans une procédure de révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) devant aboutir à un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). De nombreuses réunions de travail ont été organisées à ce sujet, auxquelles ont été conviées les personnes publiques associées prévues par le Code de l'urbanisme ainsi que certaines personnes extérieures représentant la société civile.

Après la réalisation du diagnostic de territoire, la commission a travaillé à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui constitue le document stratégique du futur PLU en fixant les grandes orientations qu'il devra suivre.

M. le Maire rappelle que l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'un « débat a lieu au sein de l'organe délibérant [...] sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables [...] au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations ainsi que des objectifs de la mise en révision, à la lumière notamment de la présentation du PADD qui définit 6 grandes orientations générales :

- 1 - Conforter l'armature territoriale autour de deux pôles structurants, le Chef-lieu et le Châble.
- 2 - Favoriser le développement économique dans le secteur des Grands Prés et permettre l'implantation de commerces de proximité.
- 3 - Préserver et valoriser les espaces agricoles.
- 4 - Préserver et valoriser les entités naturelles en prenant en compte la problématique des risques.
- 5 - Optimiser le réseau de déplacement dans une perspective de valorisation des modes doux.

6 - Préserver et valoriser le potentiel touristique et le patrimoine bâti.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Une discussion s'engage sur le projet, et des remarques sont faites sur les points suivants :

- la nécessité d'assurer la pérennité des exploitations agricoles en leur permettant de trouver des lieux d'implantation nouvelle ou d'extension, et en améliorant les circulations spécifiques.
- La volonté de développer le réseau de cheminements doux
- La prise en compte des risques dans le développement urbain, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales.
- La nécessité d'assurer une cohérence entre le projet de PLU et le projet d'Aménagement Foncier en cours de réalisation.

Conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

FINANCES

3/ Budget principal : autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2014 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent.

Crédits ouvrables sur l'exercice 2014 : $1\,334\,775,80 \text{ €} / 4 = 333\,693,95 \text{ €}$

Crédits déjà ouverts sur l'exercice 2014 : $65\,376,05 \text{ €}$

Crédits ouvrables restants sur l'exercice 2014 : $333\,693,95 - 65\,376,05 \text{ €} = 268\,317,90 \text{ €}$

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
2128	ESPACS	Pose de clôtures au Chef-Lieu	6 930 €
1641	Dexia	Remboursement de prêt	3 719,82 €
2313	ERDF	Raccordement halle	1 112,40 €
2313	Rambosson	Construction d'une halle et sanitaires publics	4 827,90 €
2313	Bernardi	Construction d'une halle et sanitaires publics	6 200,86 €
2313	Poncet Confort Décor	Construction d'une halle et sanitaires publics	229,42 €
675/042	Opération d'ordre	Vente chemin de Beauregard	636 €
168758	Syane	Remboursement de prêt	54 263,18 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir les crédits d'investissement présentés ci-dessus sur le budget principal 2014

4/ demande de subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour l'audit énergétique de la mairie et de la salle polyvalente

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un audit énergétique de la mairie et de la salle polyvalente est en projet. Un appel public à concurrence a été réalisé et le candidat ayant obtenu la meilleure note propose de réaliser sa mission au prix de 6 326 € HT.

Pour la réalisation de cet audit, la Commune peut obtenir une subvention de l'ADEME, à hauteur de 60 %, ce qui représenterait en l'occurrence une somme de 3 795 €.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de demander l'aide financière de l'ADEME pour la réalisation de cet audit énergétique.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME pour la réalisation de l'audit énergétique de la mairie et de la salle polyvalente

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

5/ réalisation d'une auberge : acquisition d'une licence 4

M. le Maire informe le Conseil municipal que des discussions ont été engagées avec le propriétaire de la dernière licence IV du village, en vue de son acquisition par la Commune. Cette licence sera transférée à la future auberge communale.

Un accord a été trouvé sur l'acquisition de cette licence par la Commune au prix de 11 000 €.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir la licence IV au prix de 11 000 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier, et notamment l'acte d'achat

QUESTIONS DIVERSES

6/ plan de circulation des véhicules à moteur sur le Salève

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une convention réglementant la circulation des véhicules à moteur sur le Salève avec le Syndicat Mixte du Salève sera prochainement soumise à l'approbation du Conseil municipal.

7/ Don versé à l'école Beaupré

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme MORO a fait un don de 650 € à l'école Beaupré. Il rend hommage à sa générosité et son sens civique, et la remercie pour son geste.

8/ Elargissement du chemin de Clairjoie

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de faire élaborer les documents d'arpentage sur la base du plan d'emprise réalisé par le géomètre. Ces documents d'arpentage devront ensuite être signés par les propriétaires concernés en vue de l'achat de ces terrains par la Commune au prix de 1 €/m².
Le Conseil donne son autorisation.

9/ Entretien de voirie

M. le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur la réalisation dès le mois de mars d'intervention de la société Colas pour l'entretien de la voirie, dans le cadre du marché à bons de commande. Ces interventions concernent principalement la route de Clairjoie, le parking arrière de la mairie et la VC 11. Le Conseil donne son accord pour la réalisation rapide de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Alain BULLAT

